



# Passeports

**Sur ordre du Préfet les demandes de passeports biométriques adultes ne pourront pas être réalisées en Mairie de Mimet**

**Seules les communes suivantes seront habilitées à recevoir vos demandes sur Rendez-Vous :**

Aix en Provence	04 42 91 90 00
Allauch	04 91 10 48 00
Arles	04 90 49 36 36
Aubagne	04 42 18 19 19
Auriol	04 42 04 70 06
Berre l'étang	04 42 74 93 00
Châteauneuf les Martigues	04 42 76 89 00
Châteaurenard	04 90 24 35 35
Fos sur Mer	04 42 47 70 00
Gardanne	04 42 51 79 00
Istres	04 42 55 50 00
La Ciotat	04 42 08 88 00
Lambesc	04 42 17 00 50
Les Pennes Mirabeau	04 42 02 24 24
Marignane	04 42 31 11 11
Marseille	04 91 55 45.97
Martigues	04 42 44 33 33
Miramas	04 90 58 79 79
Pelissanne	04 90 55 11 52
Port de Bouc	04 42 40 04 04
Port Saint Louis du Rhône	04 42 86 90 00
Salon de Provence	04 90 44 89 00
Saint Martin de Crau	04 90 47 17 29
Saintes Maries de la Mer	04 90 97 80 05
Tarascon	04 90 91 00 07
Trets	04 42 37 55 00
Velaux	04 42 87 73 73
Venelles	04 42 54 16 16
Vitrolles	04 42 77 90 00



La présence du demandeur est **obligatoire**.

**(Tout dossier incomplet ne sera pas accepté et fera l'objet d'un autre rendez-vous)**

**LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR : (originaux + copies)**

- Carte nationale d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans, à défaut, une copie intégrale de l'acte de naissance en original (en faire la demande dans la mairie de naissance).
- **Ancien passeport**, si renouvellement.
- **Un justificatif de domicile récent** (de moins de 3 mois) émanant d'un organisme officiel (EDF, Télécom, portable...) à vos noms et prénoms.  
**Pour les personnes hébergées** (y compris les enfants majeurs résidant chez leurs parents) fournir:
  - 1) Une attestation de l'hébergeur.
  - 2) La copie de sa pièce d'identité.
  - 3) Un justificatif de domicile au nom de l'hébergeur.
- **Deux photographies d'identité** couleur, récentes aux normes en vigueur (dimensions 32mm/36mm).
  - **86 euros en timbres fiscaux** (achat en ligne sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) : <https://timbres.impots.gouv.fr/>, vente bureaux de tabac, trésorerie)
- **Si un enfant est inscrit sur l'ancien passeport**, nouveau passeport gratuit pour la validité restante, ou possibilité de proroger le passeport pour 10 ans moyennant 43 euros de timbre fiscaux.

Venir au rendez-vous avec le dossier complété en **NOIR**, et avec la liste des pièces demandées.